

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 58 (1970)

Heft: 2

Artikel: Quelle brosse à dents choisir ?

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-272528>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LA PAGE DE L'ACHETUSE QUI CONNAÎT SON AFFAIRE

L'institut suisse de recherches ménagères travaille pour nous

L'Institut suisse de Recherches ménagères, l'IRM, expertise des produits et des appareils et machines de ménage. Il s'occupe des problèmes ménagers et fait des recherches dans ce domaine.

Information directe

Une des tâches les plus importantes de l'IRM est l'information du consommateur. Le service d'information est à la disposition de tous. On peut :

- téléphoner au 051/28 95 50 (mardi et jeudi) ;
- écrire à l'IRM, Nordstrasse 31, 8035 Zurich ;
- venir à l'Institut, sur rendez-vous.

Une partie très importante du service d'information est constituée par les publications de l'IRM. Il édite un bulletin trimestriel en allemand, « Vom Sih für Sie », qui présente les travaux de ses secteurs de recherche sous forme de résumés des attestations délivrées par l'IRM concernant les produits récemment expertisés et approuvés, de boîte aux lettres dont les questions et réponses d'intérêt général sont tirées du service de renseignement, etc. En outre, il publie une liste complète, « la liste jaune » des produits, appareils et machines expertisés et approuvés, avec indication du fabricant ou du distributeur.

Brochures

Les publications les plus utiles sont les brochures, feuilles de renseignements et tableaux comparatifs qui présentent les informations concernant les produits, ustensiles et machines en usage dans le ménage. Rappelons que tous les produits ne conviennent pas également à tous les foyers, au contraire, il faut que chacun trouve ce qui répond à ses besoins personnels, à ses goûts propres. A l'aide de ces publications et spécialement de ces tableaux comparatifs donnant les principales caractéristiques, particularités et prix des articles approuvés par l'IRM, le consommateur peut faire un choix judicieux et approprié.

Bulletin trimestriel « Vom Sih für Sie », Abonnement, Suisse, 1 an, Fr. 7.20. Abonnement, étranger, 1 an, Fr. 9.—. Par numéro, Fr. 2.50.

Liste des produits expertisés et approuvés par l'IRM, Fr. 5.—.

Brochures, feuilles de renseignements, tableaux en français :

1. **LAVAGE**
 - 1.1.1 Machines à laver automatiques, brochure, tableaux y compris, Fr. 3.50.
 - 1.3.1 Automates à laver, tableaux Fr. 3.—.
 - 1.5.1 Tumbler, généralités et tableau, Fr. 1.10.
 - 1.7.1 Produits de lessive, Fr. 1.10.
 - 1.9.1 Poux de savon, Fr. 0.50.
 - 1.12.1 Produits de lessive pour le linge fin, Fr. 1.10.
2. **REPASSAGE**
 - 2.1.1 Fers à repasser, tableaux y compris, Fr. 2.20.
 - 2.7.1 Machines à repasser, tableaux y compris, Fr. 2.20.
3. **COUTURE, TRICOTAGE**
 - 3.1.1 Machines à coudre, généralités, Fr. 1.60.
 - 3.2.1 Machines à coudre, tableaux, Fr. 1.60.

3. 5.1 Appareils à une founture et à double founture, tabl., Fr. 0.50.

4. CUISINE

4. 1.1 Machines de cuisine, tableau y compris, Fr. 2.80.
4. 5.1 Friteuses, généralités et tableau, Fr. 1.10.
4. 6.1 Grills, généralités, tableau y compris, Fr. 2.20.
4. 7.1 Casseroles, marmites, poêles, tableaux y compris, Fr. 2.80.
4. 9.1 Marmites à pression, généralités, tabl. y compris, Fr. 0.50.
- 4.13.1 Machines à laver la vaisselle, tableaux y compris, Fr. 4.40.
- 4.14.1 Machines à laver la vaisselle, tableaux, Fr. 3.—.
- 4.16.1 Réfrigérateurs, tableaux y compris, Fr. 2.20.
- 4.18.1 Congélateurs, tableaux y compris, Fr. 2.20.

5. ENTRETIEN DES SOLS

5. 1.1 Aspirateurs, brochure, tableaux y compris, Fr. 3.30.
5. 2.1 Aspirateurs, tableaux, Fr. 2.50.
5. 3.1 Ciroues électriques, généralités et tableau, Fr. 1.10.
5. 6.1 Entretien des sols, Fr. 2.20.

7. DIVERS

7. 2.1 Provisions de secours, brochure, Fr. 0.30.
7. 7.1 Humidificateurs électriques, tableaux y compris, Fr. 3.—.
7. 9.1 Lingerie, Fr. 2.20.

Modifications de prix réservées.

Toutes les publications sont envoyées contre paiement à l'avance au compte de chèques postaux Zurich 80 - 41571 ou en timbres-poste (plus port) à l'Institut suisse de Recherches ménagères, IRM, Nordstrasse 31, 8035 Zurich.

AVEC MIGROS

Le 5 février dernier, la conférence de presse organisée par les quatre sociétés coopératives Migros de Suisse romande à l'Hôtel Continental, à Lausanne, donna aux journalistes la possibilité de poser toutes questions aux directeurs romands et à M. Pierre Arnold, vice-président de la délégation de l'administration de la Fédération des coopératives Migros à Zurich, lequel, avant, auparavant, présenté un exposé de caractère général sur la communauté Migros et ses projets.

LES QUATRES QUARTS...

On apprend ainsi que l'ensemble des rayons d'action des coopératives Migros romandes, sur le plan géographique, couvre le quart du territoire suisse ; ses magasins desservent le quart de la population helvétique, assurent le quart de l'alimentation des Suisses et font un sort au quart des produits de notre agriculture.

Le Romand a beaucoup mieux compris et suivi la Migros que la Suisse allemande. Les développements du chiffre d'affaires des ventes et de la surface de vente totale sont considérables en Romandie, aussi va-t-on pousser, dans le marché de demain, le non-alimentaire, qui est un secteur très important.

PLAN DE DÉVELOPPEMENT

L'évolution étant très rapide, après les marchés (M) et supermarchés Migros (MM), vont s'ouvrir les hypermarchés (MMM), de 3500 m² et plus, avec parkings trois fois plus grands, et magasins annexes (drogueries et pharmacies Migros). Le programme de ce développement est établi jusqu'en 1980. On prévoit également un fort développement des ventes du soir.

La place nous manque pour mentionner tous les renseignements glanés lors de cette conférence de presse, y compris le chiffre des impôts et taxes fiscales payés en 1969 par cette communauté Migros qui n'a, paraît-il, pas eu besoin de profiter de l'amnistie fiscale !

J. Th.

Réflexions... autour du sel fluoré

On nous a tant parlé de fluor, de pastilles au fluor que nos gosses reçoivent en classe, d'eau fluorée et de sel fluoré que l'on ne sait plus très bien dans quelles proportions on est soi-même fluoré. Aussi allons-nous essayer d'y voir un peu plus clair.

Petit historique du fluor et de l'eau fluorée

On le trouve dans la nature sous forme de sels qu'on nomme fluorures et dont les propriétés ont été découvertes il y a une trentaine d'années. Des chercheurs américains avaient alors constaté que la fréquence des caries dentaires était beaucoup plus faible dans les régions où l'eau potable en contenait. Aussitôt, les effets du fluor furent expérimentés sur des milliers d'enfants, et l'on parvint à cette conclusion : partout où la concentration en fluor est de 1 mg par litre d'eau potable, on constate 60 à 70 % de caries de moins que dans les régions où l'eau est pauvre en fluor.

Aux Etats-Unis, par exemple, plus de 55 millions de personnes boivent de l'eau fluorée et s'en portent d'autant mieux que c'est sous cette forme que le fluor introduit dans l'organisme serait le plus actif dans la prévention de la carie (le fluor, en effet, s'accumule, après élimination partielle par les reins, dans le composant minéral des tissus durs et diminue, entre autres, la solubilité des couches superficielles de l'émail dentaire). Evidemment, pour que ce moyen soit efficace, il faut que la dose de fluor absorbée soit constante, c'est-à-dire que la dose minimale de 1 mg par jour doit être administrée sans interruption dès la naissance jusqu'à l'âge de 15 ans, soit durant toute la période de croissance.

Les eaux du globe n'étant pas toujours riches en fluor, de nombreux pays décident d'ajouter de façon artificielle du fluor dans l'eau potable. Puis, diverses méthodes autres que la fluoration de l'eau ont été essayées.

Solution de fluorures sur les dents

L'application, par le dentiste, d'une solution de fluorures sur les dents des jeunes patients, à intervalle régulier pendant plusieurs années consécutives, permettrait également la réduction des risques de caries. C'est ainsi qu'on aurait constaté leur recul dans la proportion de 40 % chez les enfants soumis à ce traitement. Cependant, cette méthode serait plutôt une mesure complémentaire de l'ingestion d'eau fluorée, et elle implique un véritable abonnement chez le dentiste...

Solution de fluorure sodique pour rinçage

Le rinçage quotidien de bouche avec une solution de fluorure sodique à 0,5 % serait aussi efficace que l'application de fluorures sur les dents, si l'on en croit le résultat d'une étude en Suède sur 35 000 enfants.

Les pâtes dentifrices au fluor

Les dentifrices au fluor, même s'ils sont efficaces, ne remplacent pas les autres méthodes de fluoration. De plus, même si ces pâtes devaient avoir une action valable, il faudrait alors les utiliser journellement pour résoudre en partie le problème des caries dentaires. Or, en Europe, il y a deux fois moins de gens qu'en Amérique qui se lavent les dents...

Les comprimés de fluorures

Les comprimés de fluorures vendus en pharmacie, eux, auraient un effet favorable, mais toutefois un peu moins efficace que l'ingestion d'eau fluorée, et ne réduiraient les caries chez les enfants que s'ils sont pris chaque jour, depuis la naissance jusqu'à la fin de la scolarité. Dans ces conditions seu-

lement, une diminution de caries de l'ordre de 50 à 60 % a été obtenue lors d'études menées à bien par l'Organisation mondiale de la santé (O.M.S.). C'est d'ailleurs la raison pour laquelle nos enfants ont reçu à l'école, durant tant d'années, la petite pilule quotidienne blanche et sans saveur qu'ils suçaient comme des bonbons.

A noter que la revue « L'enfant » a donné, il y a deux ans, un extrait d'une publication étrangère signalant que l'administration ou non d'un complément de fluor aux femmes enceintes n'avait pas permis de constater une différence de l'état dentaire d'un groupe d'enfants âgés de 7 ans qui avaient tous consommé, depuis leur naissance, de l'eau de ville uniformément enrichie de fluor.

Le sel fluoré

Alors que notre sel helvétique est iodé (ce qui nous évite goîtres et surdités...), il n'est pas toujours fluoré, ce problème étant de la

couvre tous les besoins des Valdois en fluor. Tout nouvel apport de fluor devient superflu et les écoles publiques ne distribuent plus de pastilles fluorées à leurs élèves. Les pâtes dentifrices au fluor sur sol valdois ne s'adresseraient donc plus qu'aux personnes suivant un régime sans sel et aux enfants absorbant beaucoup de sucreries.

A Genève, ville de liberté, on est encore loin de prendre une telle décision, malgré une motion d'un député qui est « pour ». En effet, de nombreux citoyens du bout du lac sont des adversaires farouches de ces mesures de fluoration. On n'a pas le droit, disent-ils, d'imposer à la population l'obligation rigoureuse de fluorer ses aliments ; ce serait une atteinte à l'intégrité corporelle. Mais même si cela était accepté, les Genevois pensent qu'il faudrait une consommation de 5 à 10 litres d'eau fluorée par habitant pour que cette opération coûteuse en vaille la peine.

LE SEL, SES VARIANTES ET LEUR PRIX

	Poids	Prix
Sel de cuisine de l'Etat de Vaud, avec fluor	1 kg	Fr. 0.60
Sel de cuisine de Genève, sans fluor	1 kg	» 0.85
Sel phosphaté de table (des salines de Bex)	500 g	» 1.50
Sel fin Cérébos, de provenance française, avec carbonate de magnésie (a la propriété de ne pas prendre l'humidité)	500 g	» 2.95
	250 g	» 1.50
Sel aux herbes aromatiques Herbamare (produit Bio-force)	250 g	» 2.80

compétence des cantons. Aussi assistons-nous à une variété prodigieuse de modes de faire.

A Bâle, l'eau est fluorée, mais pas le sel. Dans le canton de Fribourg, on trouve du sel fluoré, mais l'acheteuse doit le demander spécialement ou savoir où elle peut l'obtenir, car certains débits de sel vendent du sel iodé et d'autres du sel iodé et fluoré.

Dans le canton de Vaud, en revanche — ce canton étant justement celui qui chante si bien « l'amour des lois » — le sel est non seulement iodé, mais encore fluoré partout. Ce sel, fluoré depuis deux ans, est contrôlé de façon très stricte et très précise et

Quoi qu'il en soit, c'est surtout une question de principe. Comment pourrait-on avoir le droit d'imposer aux citoyens d'ingurgiter ainsi un médicament mélangé aux aliments alors que les vaccins obligatoires ont déjà été si critiqués ? L'article 9 du code ne dit-il pas que les additifs ordonnés par les autorités à des fins médicales ou prophylactiques (vitamines, éléments, traces, etc.) sont l'affaire de chaque canton en particulier ? La conclusion de tout cela ? Nous verrons bien, d'ici quelques années, que des Valdois, qui fluorent leur sel, et des autres, auront les plus belles dents !

L'Helvétie.

QUELLE BROSSÉ A DENTS CHOISIR ?

Le choix d'une brosse à dents a toujours été une affaire très personnelle. Suivant sa nature et la forme de sa bouchée, on préfère les petites ou les grandes. Quant à la matière elle-même, c'est-à-dire à la qualité des poils, tout le monde sait que ce sont les poils en soie naturelle qui sont les meilleurs.

SAVOIR LES SOIGNER...

Quand on prétend que le poil de sanglier ne supporte pas la chaleur, ce n'est pas tout à fait juste. Car ce sont toutes les brosses à dents, et non pas seulement celles à poils de sanglier, qui s'amollissent sous l'eau chaude. Lors de leur fabrication déjà, le plastique mou se resserme en se refroidissant, mais s'attendrit de nouveau au contact de l'eau chaude. C'est pourquoi il ne faut jamais passer une brosse à dents à l'eau bouillante.

... LES CHOISIR

De même qu'il ne faut pas prendre des brosses trop grandes (la partie supérieure de la brosse aura une largeur d'un centimètre maximum et une longueur de 2,5 cm maximum comprenant six à sept touffes de poils de même longueur avec un bon écartement entre elles) et qu'il faut préférer un manche droit à un manche recourbé. Les poils pourront être naturels (porc) ou de nylon. Dans ce dernier cas, il est important que le sommet des poils soit arrondi.

Avouons que dans nos pharmacies — et encore plus dans nos bazars ! — il y a l'embaras du choix, et l'on ne peut qu'hésiter entre ces brosses de toutes sortes (poils de sanglier ou soie naturelle, brosses-blaireaux, brosses en nylon, etc.). Heureusement que certains dentistes ont leur opinion là-dessus et prescrivent certaines marques pouvant assurer une solidité durable. Car on demande beaucoup à une brosse à dents dont on se sert — du moins en Suisse — le plus souvent trois fois par jour et dont il faut se défaire dès que les poils commencent à s'éparpiller...

LEUR PRIX

Il existe des brosses à dents de tous les prix. Dans les bazars, on en trouve déjà à 1 franc pièce ! Mais il ne faut pas les choisir trop bon marché. Les grandes marques seront toujours préférables. Et dans les grandes marques, les prix se tiennent, variant tous autour de 3 francs, de 2 fr. 75 à 3 fr. 50.

Ce qu'il faut savoir, c'est que le consommateur paie inévitablement la réclame de chaque article lancé sur le marché c'est-à-dire que le prix d'achat de chaque brosse à dents nouvelle comprend 25 % de frais publicitaires. Pour une brosse à 2 fr. 80, par exemple, il faut compter 70 centimes de réclame.

Evidemment, si la réclame ne se faisait pas, on n'en vendrait pas...

L'Helvétie.